

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 307

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Elle vérifie en outre que les formations d'ingénieurs comportent un module relatif à la réparation et au réemploi des produits, notamment ceux comprenant des éléments électriques ou électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer dans les formations d'ingénieurs un module relatif à la réparation et au réemploi des produits, notamment ceux comprenant des éléments électriques ou électroniques.

La lutte contre l'obsolescence programmée passe également par la possibilité pour chacun de pouvoir faire réparer ses objets, son smartphone, son ordinateur.

Seulement, comme l'explique le sociologue Razmig Keucheyan, les réparateurs ont disparu dans notre pays. En 10 ans, la moitié ont fermé boutique. Il est donc urgence de renforcer la formation à la réparation des biens, notamment ceux électriques et électroniques.

De plus, un mouvement est en train de naître : celui des Repair Café, dans les centres-villes, où les réparateurs montrent de l'engouement à partager leur savoir-faire. Ce mouvement, issu de la société, doit être encouragé et développé, structuré.